



Appréhender la saturation visuelle lors d'un projet éolien en Hauts-de-France

La région Hauts-de-France est la première région concernant le développement de l'énergie éolienne avec plus de 1700 éoliennes construites et environ 800 autorisées à ce jour.

Dans certains secteurs, la question de la saturation visuelle pose question.

Comment continuer à permettre un développement acceptable de l'éolien dans un contexte déjà très dense ?

Que dit la jurisprudence sur ce sujet ?

Quelles méthodes utiliser pour garantir des espaces de respiration ?

Quelles mesures d'évitement, de réduction ou de compensation mettre en œuvre pour conserver la qualité des paysages et du cadre de vie ?

DREAL : la direction régionale environnement aménagement et logement est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle pilote les politiques de développement durable ainsi que celles du logement et de la ville

<https://tinyurl.com/ERc-DREAL-PSP>

Mardi 26 à 10h30

Mini-conférence

Aménagements

Éolien
Paysage
Cadre de vie
Saturation

*Intervenant(s) : **Sophie GERIN et François RIQUIEZ***

DREAL Hauts-de-France, Service Eau et Nature

